

Espèces en péril



Les espèces en péril sont des plantes et des animaux qui risquent de disparaître si rien n'est fait pour les protéger. La perte d'habitat causée par les activités humaines est la principale cause du déclin de la biodiversité.

Les efforts de conservation visant à préserver nos espèces indigènes et leur habitat peuvent contribuer à restaurer ce qui a été perdu et à assurer leur survie pour les générations futures. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est un organisme indépendant formé d'experts scientifiques qui recensent et suivent les espèces en péril à des fins de conservation.




AU CANADA,
ON DÉNOMBRE
PLUS DE 800
ESPÈCES EN
PÉRIL.

Comment une espèce est-elle classée comme « en péril »?

Une espèce en péril appartient à l'une des catégories suivantes :

- **Disparue du pays** – une espèce qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui existe ailleurs à l'état sauvage.
- **En voie de disparition** – une espèce qui est au bord de la disparition ou de l'extinction.
- **Menacée** – une espèce susceptible de devenir en voie de disparition si rien n'est fait pour inverser son déclin.
- **Préoccupante** – une espèce susceptible de devenir menacée ou en voie de disparition en raison de certains facteurs.

Chaque année, le COSEPAC suit un processus complexe pour recenser les espèces en péril, en s'appuyant sur les dernières recherches scientifiques ainsi que sur les savoirs autochtones et communautaires.



En quoi cela contribue-t-il à sauver des espèces sur le point de disparaître?

Au Canada, une loi très importante, la *Loi sur les espèces en péril*, vise à empêcher la disparition des espèces sauvages en péril et à favoriser leur rétablissement. En vertu de cette loi, le COSEPAC fournit des avis au gouvernement du Canada sur les espèces à ajouter à la liste officielle des espèces en péril.

Dès qu'une espèce est inscrite sur cette liste, il devient illégal de la tuer, de la harceler, de la capturer ou de lui causer du tort de quelque manière que ce soit. La *Loi* interdit également la destruction des habitats essentiels à la survie des espèces en péril.



Travailler ensemble à la conservation des espèces

Le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones et apporte son soutien aux organismes de conservation et aux communautés afin de mettre en place des stratégies et des plans de protection de la biodiversité et de prévenir la disparition de nos espèces les plus vulnérables.

Au Canada, nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de la faune, que ce soit en faisant du bénévolat au sein d'un groupe local de défense de l'environnement, en cultivant des plantes indigènes ou en prenant des mesures pour réduire notre empreinte carbone.

QUE FEREZ-VOUS POUR CHANGER LES CHOSES?